AGENCE REGIONALE DU CENTRE POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMERIQUE

Télétransmis au contrôle de légalité
12 JUIN 2015
CICLIC
Agence Régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2015

Le quatre juin deux mille quinze, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 28 avril 2015.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Monsieur Yann BOURSEGUIN ; Madame Carole CANETTE ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Monique RAYNAUD ; Madame Pascale ROSSLER

L'Etat :

Madame Christine DIACON, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Madame Mireille FROMENTAUD représentant Madame le Recteur d'Académie ; Monsieur Frédéric LOMBARD, représentant Monsieur le conseiller livre et lecture de la DRAC ; Madame Vanessa N'DOYE, représentant Monsieur le conseiller cinéma et audiovisuel de la DRAC

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Emmanuel CYRIAQUE ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Julie GERMAIN ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Monsieur Alexandre TINSEAU ; Madame Dominique VEAUTE

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Clémence DAUPHIN ; Monsieur Jean-François DELAGE ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Maryse LAPLACE ; Madame Chantal REBOUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Martine RICO, représentant du CESR ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, Culture et Sports à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission structures culturelles associées à la direction de la culture de la Région Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission auprès de la direction à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 20
- Votants : 25 (dont six pouvoirs)

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Délibération 27-2015

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Conformément aux statuts de l'Agence, le conseil d'administration délibère sur les questions relatives aux orientations générales de la politique mise en œuvre par l'agence.

A ce titre, il revient aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur le rapport d'activité de la structure pour l'année 2014.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'adopter le rapport d'activité 2014 de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Votants : 25

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
La Directrice de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel

Annaïck LE RU